

## Lutter contre l'avortement. Histoire d'une passion biopolitique

L'histoire de la lutte contre l'avortement dans la France de la fin du XIX<sup>e</sup> au milieu du XX<sup>e</sup> siècle que propose Fabrice Cahen est celle, passionnante et dépassionnée, d'une obsession politique et savante. Son écriture claire et ferme dissimule les efforts qu'a supposés la nécessité de « refroidir », par le recul que prodigue l'historisation, une question qui fut si émotionnellement – et si délibérément – chargée.

L'historiographie, jusqu'ici, avait établi comme une énigme le constat de la haine intense exprimée contre l'avortement dans les années 1930, haine qui se voit littéralement institutionnalisée sous le régime de Vichy voire par-delà, dans une période s'étendant de 1938 à 1947. En comprendre les supports, les ressorts, les limites, comme le propose Fabrice Cahen, requiert de situer ces deux décennies terribles dans une perspective plus large, qui s'ouvre à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et trouve son dépassement dans les années 1950. Dépassement discret, feutré, timide; effort éducatif et préventif teinté de paternalisme, trop partiel pour empêcher la résurgence des discours de haine à l'occasion de la légalisation de l'avortement en 1975, certes; mais inflexion suffisamment significative pour geler la législation jusqu'à cette date et venir clore une séquence historique dotée d'une cohérence propre. C'est ce « segment des politiques de la vie humaine » qui constitue l'objet du livre, dans une analyse doublement exemplaire.

*Gouverner les mœurs*, en premier lieu, est un modèle d'analyse de la construction des « problèmes » publics. La thématique a beau s'en être généralisée en sociologie politique<sup>(1)</sup>, il est rare d'en trouver une application aussi aboutie dans sa capacité à rendre la transformation permanente des modalités de l'opposition à l'avortement. L'ouvrage de Fabrice Cahen restitue une configuration toujours changeante, dans laquelle la catégorie de l'avortement criminel, dénuée au XIX<sup>e</sup> siècle de toute « évidence morale, juridique, conceptuelle » par rapport à l'avortement spontané ou thérapeutique, relativement reléguée par l'Église, par la statistique, par la médecine, ne cesse d'être façonnée et refaçonnée par les passions qu'elle provoque à partir de sa sortie de l'ombre autour de 1900. Brutalement saisi par les enjeux démographiques et moraux, dramatisé par la grande presse et par

---

(1) Comme en témoignent la traduction et la réception récentes de Joseph R. Gusfield, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 2009[1981].

les romans (dont *Fécondité* d'Émile Zola), l'avortement connaît, au cours des cinquante années qui suivent, une montée en puissance émotionnelle et politique dont l'ouvrage resitue avec subtilité les modalités.

Tandis que l'avortement, défini comme crime depuis 1810, est ravalé au rang de délit après la Première Guerre mondiale, une sémantique du « fléau social » se met en place, qui désigne à la vindicte les avorteurs et revendeurs d'instruments ou d'agents abortifs. Fabrice Cahen met en évidence l'hétérogénéité politique de ses instigateurs, issus en premier lieu de l'obstétrique, de la médecine légale et de la justice pénale. Si les conservateurs, plutôt modérés, dominent ce groupe d'influence, ils avoisinent les réformateurs sociaux, les républicains, les radicaux-socialistes ; tandis que sur le plan confessionnel les chrétiens, majoritaires, y combattent aux côtés de laïques et de libres penseurs. De même que natalistes et familialistes se mêlent de plus en plus dans l'entre-deux-guerres, c'est bien à une coconstruction chrétienne et républicaine que l'avortement, au même moment, doit sa promotion comme « problème » simultanément moral, politique et savant. Ce processus n'a pas été sans laisser des marques : comme l'indique la tentative de substituer au mot « fœtus » l'expression d'« enfant prénatal », nous sommes en pleine promotion de l'avortement comme atteinte à « la Vie », mot d'ordre international des anti-malthusiens dont les résonances portent encore leur écho de nos jours.

En second lieu et peut-être avant tout, *Gouverner les mœurs* propose, sans que l'historien ait besoin d'insister exagérément sur ce point, une manière de revisiter, quatre décennies après sa formulation, et douze ans après la publication des cours au Collège de France, la notion de « biopolitique » héritée de Michel Foucault<sup>(2)</sup>. Le livre confirme, s'il était besoin, la pertinence d'une formule venue donner corps à un domaine d'action qui s'est progressivement installé au cœur des sociétés contemporaines. Mais il en révisé par l'exemple les modes d'investigation. Certes, la violence dont a pu faire l'objet l'avortement vient par maints aspects prolonger les accents les plus oppressants de *Surveiller et punir*. Elle s'exerce tragiquement sur le corps des femmes par la peur, souvent fatale, de différer jusqu'au dernier moment le recours à l'hôpital, ou par le sadisme de médecins et de sages-femmes qui croient devoir punir l'avortée par un douloureux curetage à vif assorti de culpabilisations morales. Mais de ces manifestations concrètes des effets de la haine, l'historien montre la nécessité de reconstituer les conditions d'émergence, de les situer dans des dynamiques sociales et institutionnelles précises, de réévaluer les limites, d'exhumer les résistances auxquelles elles ont été confrontées.

Par le suivi méthodique des 219 principaux « entrepreneurs de morale » qui ont porté la lutte contre l'avortement, Fabrice Cahen identifie les lieux où se sont élaborés puis, en permanence, remis à jour, un discours et des modes de diffusion. Assistance publique à Paris, sociétés de gynécologie et d'obstétrique, Société de médecine légale, Académie de médecine, Société générale des prisons, sociétés féminines comme l'Union française pour le suffrage des femmes ou le Conseil national des femmes françaises et la Ligue contre le crime d'avortement qui lui

(2) Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population et Naissance de la biopolitique*, cours au Collège de France, 1977-1978 et 1978-1979, Paris, Le Seuil-Gallimard-Éditions de l'EHESS, 2004.

est liée, contribuent dans des proportions, des modalités et des temporalités diverses, à dramatiser la question de l'avortement. Associée à partir du début du xx<sup>e</sup> siècle à la dénatalité, à l'issue d'une bataille statistique dont Fabrice Cahen retrace brillamment les termes, elle monte en puissance dans l'entre-deux-guerres sous l'égide de l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française, à mesure que ce lobby nataliste impose un consensus sur la nécessité de combattre les freins à la fécondité des ménages.

De ce milieu restreint, socialement privilégié, la frange la plus déterminée sait comme nulle autre user de son influence auprès des parlementaires et des ministres pour faire avancer son action par une pression constante. D'incroyables figures émergent du livre de Fabrice Cahen. Le nataliste Fernand Boverat, familier des historiens, est revisité à neuf en infatigable meneur de croisade, allant notamment jusqu'à obtenir, en 1939, la suppression de la colonne « sages-femmes » dans plusieurs journaux. La terreur que provoquait le juge d'instruction Ferdinand Gollety auprès des médecins parisiens résonne encore, soixante ans après les faits, sous la plume de Simone Veil qui le qualifiera en 2007 de « fou furieux ». Le gendarme Hiriart, chef d'escadron dans le Tarn-et-Garonne, est dépeint en « Stakhanov de la lutte » qui, après avoir fait condamner 166 personnes de 1939 à 1942 au tribunal correctionnel de Montauban, représente les forces de sécurité dans la commission interministérielle de lutte contre l'avortement instaurée au début de la IV<sup>e</sup> République.

Mais s'il sait rendre l'imperméabilité au doute, la force du livre de Fabrice Cahen réside dans son art de la nuance, plus stimulant que les certitudes dénonciatrices assénées plusieurs décennies après les faits. Tout en cernant précisément le noyau d'où rayonne l'opposition à l'avortement, Fabrice Cahen en montre les contradictions et les ambiguïtés. Personnalité fédératrice jusqu'à la Première Guerre mondiale, Adolphe Pinard, fondateur de la puériculture, est loin de souscrire aux excès des zélotes de la cause. Sa position, qui à sa manière « couvre » aussi ses confrères partisans d'un traitement plus humain, plus social, de l'avortement, reflète une dialectique omniprésente dans l'ouvrage : si les médecins fournissent à eux seuls la moitié des hérauts de la lutte contre l'avortement (à leurs côtés figurent ensuite les juristes et les sages-femmes), ils prennent soin de nuancer leur défense de « la Vie » par la protection farouche des piliers de leur profession. La ligne rouge est ici la défense du secret médical, à laquelle il faut ajouter le refus de se transformer en auxiliaires et informateurs pour la Justice. Renégociée avec certains parquets après la Libération, elle conserve toute sa force sous l'Occupation : la sympathie du Conseil de l'Ordre nouvellement créé pour l'entreprise de « Rénovation nationale » du régime de Vichy ne va pas jusqu'à abandonner la moindre disposition corporative au nom de la croisade anti-avortement.

Tout aussi exemplaire est la capacité de Fabrice Cahen à faire surgir en creux les véritables cibles des « entrepreneurs de lutte ». D'un côté, le « mouvement néomalthusien », c'est-à-dire l'ensemble des forces qui, en France d'abord avec les tenants de la grève des ventres au début du xx<sup>e</sup> siècle, puis dans le monde avec la montée en puissance du mouvement du *birth control* dans l'espace anglo-américain, aspirent à une régulation de la fécondité par les ménages. L'opposition au contrôle des naissances est particulièrement vive dans la France des deux

premiers tiers du xx<sup>e</sup> siècle ; le malheur des femmes avortées aura été de se trouver prises sous le feu de l'un de ses champs de bataille.

Plus généralement, on peut considérer que l'aversion de plus en plus marquée des élites médicales et judiciaires pour l'avortement provient, comme le soutien d'une partie d'entre elles pour l'eugénisme au même moment en Europe, du refus d'admettre la mainmise des ménages – et plus encore bien sûr celle des femmes – sur leur fécondité. Dans la seconde moitié du xix<sup>e</sup> siècle, cette maîtrise procréatrice devient suffisamment répandue et aboutie pour faire fléchir les taux de natalité dans tout le monde industrialisé. À l'heure où la diffusion du suffrage universel masculin entretient l'inquiétude des « capacités » à maintenir un pilotage responsable des sociétés, le rapport de forces ainsi créé provoque un « climat général de panique morale » : la mansuétude des jurys populaires envers le crime d'avortement en est l'un des aliments. Fabrice Cahen retrace magistralement la manière dont s'opère progressivement le deuil du fantasme d'un encadrement moral des ménages. En posant que « le temps des croisades est passé », le juriste catholique Henri Berthélemy renonce à la réforme morale en faveur de la coercition. L'aspiration à fabriquer une « machine à détecter et à punir l'avortement » l'emporte alors. Légitimés par un argumentaire de la haine qui trouve son aboutissement dans les années 1930 et 1940, économes des deniers publics, le contrôle, la répression, l'incitation à la délation, deviennent les instruments de prédilection de la lutte.

Vichy, de ce point de vue, aura constitué une mise à l'épreuve décisive. Tristement célèbre pour avoir mené à l'échafaud deux « coupables idéaux », Marie-Louise Giraud puis Désiré Pioge, le régime se caractérise également par un chiffre record de condamnations sans sursis, la volonté d'asservir la justice et la médecine, l'encouragement donné aux dénonciations, et d'une manière générale la stigmatisation du désir féminin. Par maints aspects, cette vague répressive ne fait qu'instituer le discours façonné dans la France républicaine des années 1930. Fabrice Cahen montre que son efficacité repose sur la création d'un climat général dans lequel la suspicion repousse à l'extrême les bornes usuelles du contrôle social et de la méfiance envers toute forme de comportement déviant. Tout se passe comme si un État autoritaire venait politiquement restaurer l'encadrement sourcilieux des relations de couples dans les communautés villageoises, brillamment décrit par E.P. Thompson pour l'Angleterre des xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles<sup>(3)</sup>.

Mais cette continuité, ou plutôt ce prolongement, ne suffit pas à prétendre démasquer sous Vichy le visage sombre de la République. *Gouverner les mœurs* donne au contraire une incarnation historique précise aux « valeurs républicaines » qui, de nos jours, font l'objet de toutes les approximations et de toutes les manipulations. S'il parvient parfois à les déborder, le tsunami répressif vient se briser sur les digues politiques et éthiques héritées de la démocratie républicaine. Malgré tous ses efforts, le régime échoue à faire basculer sous le contrôle administratif des décisions qui appartiennent à la justice. Il ne parvient pas davantage à légaliser l'excuse absolutoire, c'est-à-dire le projet d'accorder l'impunité à la femme qui se retournerait contre la personne l'ayant aidée à avorter : depuis un demi-

(3) Edward P. Thompson, « Rough Music », in *id.*, *Les usages de la coutume. Traditions et résistances populaires en Angleterre xvii<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil-Gallimard-Éditions de l'EHESS, 2015[1991], trad. française de Jean Boutier et Arundhati Virmani, p. 553-626.

siècle, nombre de juristes et de médecins dénonçaient la mesure « dangereuse et répugnante » qu'aurait représentée cet encouragement légal à la dénonciation.

L'une des idées-forces du livre est que la férocité de la période qui s'ouvre dans l'entre-deux-guerres et culmine sous Vichy montre finalement ses limites aussi bien en termes éthiques qu'en matière d'efficacité démographique. Dès juin 1944, le professeur de médecine légale Léon Dérobert voit dans la « prodigieuse fréquence » des condamnations la preuve paradoxale de l'échec d'une politique purement répressive de l'avortement. En proclamant après la Libération l'impossibilité de « mettre la France entière en prison », son confrère René Piédelièvre laisse lui aussi deviner l'inflexion de l'après-guerre en faveur de la « persuasion douce » et d'une politique de protection de la maternité qui, discrètement, englobe et reformule l'opposition à l'avortement en tentant d'en minimiser le recours. Les trois examens prénataux qui, en France, balisent la grossesse, trouvent là leur origine.

L'avortement reste interdit ; sa légalisation réveillera dans les années 1970 les phobies du premier xx<sup>e</sup> siècle ; l'histoire ne se réduit pas à celle d'une marche irrépressible vers la libéralisation, mais la période choisie par Fabrice Cahen pour son étude est exemplaire. L'ouvrage qu'il nous donne aujourd'hui est indispensable à quiconque veut penser la capacité des gouvernements et des groupes de pression, y compris les plus volontaristes, à gouverner (effectivement) les mœurs.

Paul-André Rosental  
Sciences Po et Ined